

507513-2026 - Mise en concurrence

France – Papier pour photocopie – Acquisition de papier standard de reprographie pour la Commune et l'Office de Tourisme et des Congrès

OJ S 139/2026 22/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Ville d'Antibes (06)

Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Acquisition de papier standard de reprographie pour la Commune et l'Office de Tourisme et des Congrès

Description: Acquisition de papier standard de reprographie pour la Commune et l'Office de Tourisme et des Congrès

Identifiant de la procédure: 5d5e42cf-4168-4577-8a12-59d54edab95f

Identifiant interne: 26F119

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2, R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30197643 Papier pour photocopie

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 268 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 800 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Le présent accord-cadre est passé par le groupement de commandes composé des entités suivantes : - La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins, - L'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins. La Commune d'Antibes est désignée coordonnateur du groupement de commandes, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins se verra confier la charge de mener la totalité de la procédure. La présente consultation comporte, au titre des articles L. 2112-2 et L. 2112-3 du Code de la Commande Publique, une clause environnementale dont le respect est obligatoire. Afin de juger la qualité des offres, le candidat doit fournir les certificats de

qualifications et/ou qualité, en particulier : -Les CERTIFICATS PEFC OU FSC OU ECOLABEL EUROPEEN pour le ou les produits concernés dans le B.P.U. - des échantillons de fournitures fixés dans le Règlement de Consultation

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Acquisition de papier standard de reprographie pour la Commune et l'Office de Tourisme et des Congrès

Description: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique pour l'acquisition de papier standard de reprographie pour la Commune et l'Office de Tourisme et des Congrès

Identifiant interne: 26F119

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30197643 Papier pour photocopie

Options:

Description des options: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2027 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2027. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2030

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 268 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 800 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Informations complémentaires: Afin de juger la qualité des offres, le candidat doit fournir les certificats de qualifications et/ou qualité, en particulier : -Les CERTIFICATS PEFC OU FSC OU ECOLABEL EUROPEEN pour le ou les produits concernés dans le B.P.U. - des échantillons de fournitures fixés dans le Règlement de Consultation

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Qualité

Nom: Qualité

Description: Se référer au règlement de la consultation
Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)
Nombre critère d'attribution: 55

Critère:

Type: Prix

Nom: Prix

Description: Se référer au règlement de la consultation
Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)
Nombre critère d'attribution: 40

Critère:

Type: Qualité

Nom: Performances en matière de protection de l'environnement

Description: Se référer au règlement de la consultation
Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)
Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: www.marches-securises.fr

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: www.marches-securises.fr

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 14/09/2026 14:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

En cas de groupement, la forme imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements
Arrangement financier: Financement sur les crédits ouverts au budget

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Nice
Description des délais d'introduction des procédures de recours: Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal Administratif de Nice

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Ville d'Antibes (06)
Numéro d'enregistrement: 21060004500012
Adresse postale: Hôtel de Ville Cours Masséna - CS8 2205
Ville: Antibes Juan-les-Pins Cedex
Code postal: 06606
Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)
Pays: France
Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr
Téléphone: +33 492905280
Adresse internet: <https://www.marches-securises.fr>
Adresse URL pour l'échange d'informations: <http://www.antibes-juanlespins.com>
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>
Rôles de cette organisation:
Acheteur

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Tribunal Administratif de Nice
Numéro d'enregistrement: 17060005000026
Ville: NICE
Code postal: 06000
Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)
Pays: France
Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr
Téléphone: +33 489978600

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: bac66a66-4e9c-486c-8f55-402d9c5909e5 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 21/07/2026 14:43:59 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 507513-2026

Numéro de publication au JO S: 139/2026

Date de publication: 22/07/2026